

Le mariage chez les protestants

Dans le cadre du synode sur la famille, nous avons demandé à Christian Albecker, Président de l'UEPAL, le point de vue des protestants sur le mariage.

La Réforme protestante s'est caractérisée très vite par sa volonté de ne pas séparer la vie religieuse de la vie profane. Par sa formule célèbre « Dein Ruf ist dein Beruf » (Ta vocation, c'est ton métier), Luther veut réhabiliter le corps et la vie. Il suggère que la vocation de l'homme n'est pas de chercher Dieu dans un couvent mais de s'incarner dans le monde. La vie affective et sexuelle de l'être humain fait partie de la création bonne de Dieu, et n'a donc pas à être niée ou réprimée, encore moins assimilée au péché, même si elle est, comme tout autre aspect de l'activité humaine, faillible et susceptible d'être marquée par le mal. Pour le protestantisme, le couple et la famille sont donc une manière normale de vivre la vocation chrétienne, ce qui justifie notamment le mariage des pasteurs, un des premiers acquis de la Réforme.

Le mariage n'est pas considéré comme un sacrement, car les protestants ne retiennent comme sacrement que le baptême et la Sainte Cène, explicitement institués par le Christ. Ils considèrent que le mariage est une affaire civile, un « contrat » qui relève de l'organisation sociale. Les Églises protestantes bénissent donc les couples civilement mariés, en rappelant les fondements bibliques du couple et de la différenciation sexuée, ainsi que le projet de vie et de fidélité que Dieu a pour chaque être humain, en particulier pour ceux qui choisissent de se marier. Par ailleurs, l'éthique protestante de la responsabilité conduit, en vertu du principe du moindre mal, à reconnaître les limites de notre huma-



nité, qui peuvent se traduire par des échecs. Ainsi, le divorce, qui est toujours un échec, peut-il être préférable à une situation de souffrance imposée au nom de l'indissolubilité du mariage. Les divorcés ne sont donc pas excommuniés et leur remariage peut être béni sous certaines conditions. ■

Christian Albecker

Question en débat

La bénédiction de l'union de couples de même sexe

Cette question s'est posée très concrètement. Avant le vote de la loi, la Fédération Protestante de France s'était très clairement prononcée pour l'égalité des droits de ces couples, mais contre l'usage du terme de « mariage » qui risquait d'introduire trouble et confusion : différencier n'est pas discriminer ! La FPF n'a pas été entendue sur ce point, ce qui rend le débat plus vif et sensible en France que par exemple en Allemagne où l'on a instauré la « Eingetragene Lebenspartnerschaft ».

Avis partagés

L'UEPAL a délibéré sur cette question en juin 2014 à Wingen, sur la base d'un dossier biblique et théologique qui avait été débattu dans les paroisses, consistoires et inspections. Dans sa sagesse, l'Assemblée de l'Union a décidé de ne trancher cette question qu'avec

une majorité d'au moins 2/3. Aucune des deux options n'a obtenu même la majorité simple, traduisant un clivage important. Schématiquement, les opposants s'appuient sur l'enseignement biblique qui ne donnerait appui à aucun argument favorable à une telle bénédiction, ceux qui y sont favorables privilégiant l'esprit évangélique du message du Christ et la dimension pastorale.

À approfondir encore

Il a donc été décidé d'approfondir la réflexion et de ne plus statuer sur la question avant 3 ans. L'Église protestante unie de France (EPUdF) vient par contre d'ouvrir la possibilité de telles bénédictions, lorsque la communauté locale et son pasteur y sont prêts. Même décidée à une très forte majorité du Synode, cette position est elle-même controversée au sein de

l'EPUdF, toujours sur la base de l'interprétation des Écritures. L'UEPAL suit avec intérêt l'évolution du débat au sein de l'Église sœur. La dimension œcuménique de telles décisions n'est pas à négliger.

Question difficile

Difficile, car elle touche à des convictions et des affects très profonds. L'Église a cependant de tous temps été confrontée à de tels choix et conduite à prendre des décisions, souvent de compromis. Comment discerner ce qui vient du souffle de l'Esprit et nous invite sur de nouveaux chemins de ce qui est simple « suivisme » ou conformité au monde ? Quels que soient leurs modes de discernement et de décision, les Églises ne peuvent échapper à ces questions. ■

Christian Albecker